

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU CONTRAT D'UTILISATION DES ESPACES DU FESTIVAL DES CABANES VILLA MEDICI

L'UTILISATEUR, en achetant le billet d'entrée à l'ÉVÉNEMENT, déclare être conscient que les espaces du Festival des Cabanes Villa Médicis doivent être considérés à tous égards comme des "œuvres d'art".

Il accepte également que leur utilisation et leur jouissance soient considérées exclusivement comme une "jouissance d'œuvres d'art", s'engageant par conséquent à ne pas se comporter, en aucune circonstance, d'une manière contraire à la loi et aux règles de sécurité, ou qui puisse mettre en danger sa propre sécurité ou celle d'autrui ;

L'UTILISATEUR dégage l'Académie de toute responsabilité, directe ou indirecte, pour tout dommage matériel ou immatériel et/ou frais (y compris les frais de justice) pouvant résulter de l'événement/l'exposition;

L'UTILISATEUR accepte d'indemniser et de dégager l'Entité de toute responsabilité civile et pénale, y compris la responsabilité objective, à la suite de dommages causés à lui-même ou à des tiers et survenant pendant toute la durée de l'exposition, ou à la suite de l'utilisation de l'infrastructure. En outre, il dégage l'Académie de France à Rome de toute responsabilité en ce qui concerne le vol et/ou la détérioration de tout objet présent dans les espaces susmentionnés pour quelque raison que ce soit, ces biens n'étant ni déposés ni sous la garde de l'Académie.

Conformément et aux effets des articles 1341 et 1342 du Code civil italien, le soussigné _____ (L'UTILISATEUR), en achetant le billet d'entrée à l'ÉVÉNEMENT, déclare avoir examiné attentivement toutes les clauses contenues dans les présentes conditions particulières et approuver expressément tous les points énumérés, pour lui-même et pour les personnes mineures qui l'accompagnent.

Le Tribunal de Rome est reconnu compétent pour tout litige.

Autorisation de traitement des données personnelles conformément à l'article 13 du décret législatif n° 196 du 30 juin 2003,

Date _____ Signature (lisible) _____